

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1307

25 mai 2012

### SOMMAIRE

Alba Luxco S.à r.l. ....	62736	Housemartin Luxembourg S.à.r.l. ....	62722
Alberto Grimaldi Productions S.A. ....	62694	Imperial Trans Lux S.à r.l. ....	62693
Alcuilux Desox S.A. ....	62736	Incoden S.A. ....	62721
ARE München S.à r.l. ....	62696	Jacana S.A. ....	62714
ARE Ruhr S.à.r.l. ....	62710	Jamalux SA ....	62702
Caruso S.à r.l. ....	62713	Jetlink Aviation ....	62695
Commercial Real Estate Loans SCA ....	62690	Kactos Group Luxembourg S.A. ....	62727
EDC Luxembourg S.à r.l. ....	62723	Komatsu Capital Europe S.A. ....	62735
Etancheités Luxembourgeoises S.à r.l. ...	62733	LaSalle Asia Opportunity III, S.à.r.l. ....	62699
European Solar Opportunities II ....	62716	Milium Investments S.A. ....	62709
Glass Fibre Holding I S.à r.l. ....	62715	Milium Properties S.A. ....	62723
Gravity Racing International ....	62701	MK2S Real Estate SA ....	62729
Hamada SA ....	62722	Oddo Funds ....	62729
HBPM Real Estate S.A. ....	62727	Parker Hannifin Luxembourg Finance S.à r.l. ....	62718
Hega Europe S.A. ....	62726	Privin S.A. ....	62722
Heitman International S.à r.l. ....	62701	Saint Hubert Investments S.à r.l. ....	62716
Henderson Indirect Property Fund (Euro- pe) Management S.à.r.l. ....	62715	Shamil Real Estate Investment S.A. ....	62702
Henderson Indirect Property Fund (Euro- pe) Management S.à.r.l. ....	62713	Shobai AG ....	62736
Hervain Investissements S.A. ....	62735	Sibelux S.A. ....	62736
Histrag S.A. ....	62712	Skandia Invest S.A. ....	62701
Holden Recoveries S.à r.l. ....	62722	Vianden RCG Re SCA ....	62702
Home-Energy-Research ....	62735	Vianden Ré ....	62702
		Wood Industries S.à r.l. ....	62721

## Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 157.337.

In the year two thousand twelve, on the first day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company's compartment named Commercial Real Estate Loans SCA – CRE Senior 1 (the "Compartment CRE Senior 1"), a société en commandite par actions - fonds d'investissement spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 30 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 44 dated 10 January 2011, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.337, whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 11 January 2012, not yet published in the Mémorial.

The meeting is opened at 04.30 p.m. by Mr Christophe DAUM, employee, professionally residing in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Pascale STAMMET, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Samira M'HAB, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman, the secretary and the scrutineer composing together the bureau of this meeting.

The Chairman then states and the meeting acknowledges:

I. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Decrease of the Company's share capital in relation to the Compartment CRE Senior 1 by an amount of one million one hundred twenty-one thousand four hundred twenty-two Euro (EUR 1,121,422.-) in order to decrease it from forty-four million nine hundred and thirty-two thousand nine hundred and seventy-one Euro (EUR 44,932,971.-) to forty-three million eight hundred and eleven thousand five hundred and forty-nine Euro (EUR 43,811,549.-) by the cancellation of one million one hundred twenty-one thousand four hundred twenty-two (1,121,422) Class A Ordinary Shares held by the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Amendment and restatement of article 5.1 of the Articles, which shall read as follows:

" **5.1.** The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 43,811,549.- (Forty-Three Million Eight Hundred Eleven Thousand Five Hundred Forty-Nine Euro), divided into 1 (one) Management Share held by the General Partner in Commercial Real Estate Loans SCA- CRE Senior 1, and 43,810,549 (Forty-Three Million Eight Hundred Ten Thousand Five Hundred Forty-Nine Euro), Class A Ordinary Shares, held by two Class A Limited Shareholders, respectively for an amount of 16,821,322 (Sixteen Million Eight Hundred Twenty-One Thousand Three Hundred Twenty Two) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans SCA – CRE Senior 1 Compartment and for an amount of 26,989,227 (Twenty-Six Million Nine Hundred Eighty-Nine Thousand Two Hundred Twenty Seven) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans SCA – AXA CRE Senior 1 Compartment, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

II. That the shareholders in the Compartment CRE Senior 1 present or represented as well as the number of shares outstanding held by them in the Compartment CRE Senior 1 are as follows (as resulting from the attached attendance list, set up and certified by the members of the bureau):

- Commercial Real Estate Loans General Partner SA:

one (1) Management Share

- CNP Assurances S.A. investing through the CNP Trésor-272 canton:

one million one hundred twenty one thousand four hundred twenty one (1,121,421) Class A Ordinary Shares

- CNP Assurances S.A. investing through the Poste Actif -270 canton:

five million forty six thousand three hundred ninety eight (5,046,398) Class A Ordinary Shares

- CNP Assurances S.A. investing through the EVJ canton:

five million forty six thousand three hundred ninety eight (5,046,398) Class A Ordinary Shares

- Scor Switzerland AG:

one million six hundred eighty two thousand one hundred thirty one (1,682,131) Class A Ordinary Shares

- Groupama Gan Vie S.A.:

two million eight hundred three thousand five hundred fifty two (2,803,552) Class A Ordinary Shares

- Mutavie S.A.:

one million one hundred twenty-one thousand four hundred twenty-two (1,121,422) Class A Ordinary Shares

Each of the abovementioned shareholders in Compartment CRE Senior 1, represented by Mrs Samira M'Hab, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given by each of the shareholders in Compartment CRE Senior 1 under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That it results from the above and the attached attendance list that all shares outstanding which are entitled to vote (excluding shares held in the Company's own portfolio) in the Compartment CRE Senior 1 are duly represented at the meeting.

IV. That all shareholders or their proxyholders declare (i) having been informed of the agenda of the extraordinary general meeting of shareholders of the Compartment CRE Senior 1 beforehand (ii) considering themselves sufficiently informed of the agenda and (iii) to waive any convening formalities or requirements for the holding of said extraordinary general meeting of shareholders of the Compartment CRE Senior 1. As a matter of consequence, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide on the items of the agenda mentioned above.

The Chairman informs the meeting that by a resolution taken on [9] December 2011, the board of directors of Commercial Real Estate Loans General Partner SA, acting in its quality of the Company's general partner (the "General Partner"), decided to redeem one million one hundred twenty-one thousand four hundred twenty-two (1,121,422) class A ordinary shares in the Compartment CRE Senior 1 (the "Redeemed Shares"); pursuant to this redemption, the Redeemed Shares are held by the Company in its own portfolio and the special reserve as foreseen by law has been established. The purpose of this meeting is to decrease the Company's share capital by cancellation of the Redeemed Shares. In accordance with article 20.5 of the Articles, the General Partner has provided its prior written approval to amend the Articles, as required for the general meeting of shareholders of the Compartment CRE Senior 1 to decide on the decrease in share capital of the Company in respect of Compartment CRE Senior 1 and the consequent amendment of article 5 of the Articles.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to decrease the Company's share capital in relation to the Compartment CRE Senior 1 by an amount of one million one hundred twenty-one thousand four hundred twenty-two Euro (EUR 1,121,422.-) in order to decrease it from its current amount of forty-four million nine hundred and thirty-two thousand nine hundred and seventy-one Euro (EUR 44,932,971.-) to an amount of forty-three million eight hundred and eleven thousand five hundred and forty-nine Euro (EUR 43,811,549.-) by way of cancellation of one million one hundred twentyone thousand four hundred twenty-two (1,121,422) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each representing the Redeemed Shares held by the Company in its own portfolio.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting resolves to amend and restate article 5.1 of the Articles, which shall read as follows:

" **5.1.** The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 43,811,549.- (Forty-Three Million Eight Hundred Eleven Thousand Five Hundred Forty-Nine Euro), divided into 1 (one) Management Share held by the General Partner in Commercial Real Estate Loans SCA- CRE Senior 1 and 43,810,549 (Forty-Three Million Eight Hundred Ten Thousand Five Hundred Forty-Nine Euro), Class A Ordinary Shares, held by two Class A Limited Shareholders, respectively for an amount of 16,821,322 (Sixteen Million Eight Hundred Twenty-One Thousand Three Hundred Twenty Two) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans SCA – CRE Senior 1 Compartment and for an amount of 26,989,227 (Twenty-Six Million Nine Hundred Eighty-Nine Thousand Two Hundred Twenty Seven) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans SCA – AXA CRE Senior 1 Compartment, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with Us notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le premier février.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société pour le compartiment nommé «Commercial Real Estate Loans SCA – CRE Senior 1» (the "Compartment CRE Senior 1"), une société en commandite

par actions – fond d'investissement spécialisé, régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 30 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés (le «Memorial») numéro 44 en date du 10 janvier 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.337, dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 11 janvier 2012, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures et Monsieur Christophe DAUM, employé privé, professionnellement résidant au Luxembourg, est nommé président (le «Président»).

Le Président nomme secrétaire de l'assemblée Madame Pascale STAMMET, employée privée, professionnellement résidant au Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Samira M'HAB, employée privée, professionnellement résidant au Luxembourg.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur composent ensemble le Bureau de cette assemblée.

Le Président déclare ensuite et l'assemblée reconnaît:

I. L'ordre du jour de la réunion est rédigé comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société du Compartiment CRE Senior 1 d'un montant d'un million cent vingt et un mille quatre cent vingt deux euros (EUR 1.121.422.-) afin de le diminuer de quarante-quatre millions neuf cent trente-deux mille neuf cent soixante et onze euros (EUR 44.932.971.-) à quarante-trois millions huit cent onze mille cinq cent quarante-neuf euros (EUR 43.811.549.-) par l'annulation d'un million cent vingt et un mille quatre cent vingt deux (1,121,422) actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A») détenues par la Société, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1 .-) chacune;

2. Modification et retraitement de l'article 5.1 des Statuts, qui doit se lire comme suit:

« **5.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 43.811.549.-(quarante trois millions huit cent onze mille cinq cent quarante neuf euros), divisé en 1 (une) action de commandité (l' «Action de Commandité») détenue par l'Associé Commandité (l'«Associé Commandité») de Commercial Real Estate Loans SCA-CRE Senior 1 et 43.810.549 (quarante trois millions huit cent dix mille cinq cent quarante neuf), Actions Ordinaires de Classe A, détenues deux types d' actionnaires commanditaires (les «Actionnaires Commanditaires») de Classe A, respectivement pour un montant de 16.821.322 (seize millions huit cent vingt et un mille trois cent vingt deux) Actions Ordinaires de Classe A dans Compartiment CRE Senior 1 et pour un montant de 26.989.227 (vingt six millions neuf cent quatre vingt neuf mille deux cent vingt sept) Actions Ordinaires de Classe A dans Compartiment CRE Senior 1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées. Ces Actions Ordinaires de Classe A sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1915 et de ces Statuts.»

II. Que les actionnaires du Compartiment CRE 1 Senior 1, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions en circulation détenues par ceux-ci dans le Compartiment CRE 1 Senior 1 sont les suivants (ci-joint la liste des participants, mis en place et certifiés par les membres du bureau):

- Commercial Real Estate Loans General Partner SA:

une (1) Action de Commandité

- CNP Assurances S.A. investissant au travers de CNP Trésor 272 canton:

un million cent vingt et un mille quatre cent vingt et un (1,121,421) Actions Ordinaires de Classe A

- CNP Assurances S.A. investissant au travers de Poste Actif 270 canton:

cinq millions quarante six mille trois cent quatre vingt dix huit (5,046,398) Actions Ordinaires de Classe A

- CNP Assurances S.A. investissant au travers de EVJ canton:

cinq millions quarante-six mille trois cent quatre vingt dix huit (5,046,398) Actions Ordinaires de Classe A

- Scor Switzerland AG:

Un million six cent quatre-vingt deux mille cent trente et un (1,682,131) Actions Ordinaires de Classe A

- Groupama Gan Vie S.A.:

deux millions huit cent trios mille cinq cent cinquante deux (2,803,552) Actions Ordinaires de Classe A

- Mutavie S.A.:

un million cent vingt et un mille quatre cent vingt deux (1,121,422) Actions Ordinaires de Classe A

Chacun des actionnaires du Compartiment CRE Senior 1 mentionnés ci-dessus,, représentés par [insérer le nom], professionnellement résidant au Luxembourg, en vertu de procurations données par chacun des actionnaires du Compartiment CRE Senior 1 , un extrait desdites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

III. Qu'il résulte de ce qui précède et la liste de présence que toutes les actions en circulation qui sont habilités à voter (hors actions propres détenues en portefeuille de la Société) dans le Compartiment CRE Senior 1 soient dûment représentés à la réunion.

IV. Que tous les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir de déclarer (i) avoir été informé de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Compartiment CRE Senior 1 une avance (ii) se considérant

suffisamment informé de l'agenda et (iii) de renoncer à toutes formalités de convocation ou exigences pour la tenue de ladite Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du Compartiment CRE Senior 1. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

Le Président informe l'assemblée que par une résolution prise le [9] décembre 2011, le conseil d'administration de Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., agissant en qualité de commandité de la Société (le «commandité»), a décidé de racheter un million cent vingt et un mille quatre cent vingt deux (1.121.422) Actions Ordinaires de Classe A du Compartiment CRE Senior 1 (les "actions rachetées"); conformément à ce rachat, les actions rachetées sont détenues par la Société dans son propre portefeuille et la réserve spéciale tel que prévu par la loi a été établie. Le but de cette réunion est de réduire le capital social de la Société par annulation des actions rachetées. Conformément à l'article 20.5 des Statuts, le commandité a donné son approbation écrite préalable de modifier les Statuts, tel que requis pour l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment CRE Senior 1 pour décider de la diminution du capital social de la Société en ce qui concerne le Compartiment CRE Senior 1 et la modification de l'article 5 des Statuts.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société en relation avec le Compartiment CRE Senior 1 d'un montant d'un million cent vingt et un mille quatre cent vingt-deux euros (EUR 1.121.422.-) afin de le diminuer de son montant actuel de quarante-quatre millions neuf cent trente-deux mille neuf cent soixante et onze euros (EUR 44.932.971.-) à un montant quarante-trois millions huit cent onze mille cinq cent quarante-neuf euros (EUR 43.811.549.-) par l'annulation d'un million cent vingt et un mille quatre cent vingt deux (1.121.422) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune représentant les actions rachetées détenues par la Société dans son propre portefeuille.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution susmentionnée, l'assemblée générale décide de modifier et de reformuler l'article 5.1 des statuts, qui doit se lire comme suit:

« **5.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 43.811.549.-(quarante trois millions huit cent onze mille cinq cent quarante neuf euros), divisé en 1 (une) action de commandité (l' «Action de Commandité») détenue par l'Associé Commandité (l'«Associé Commandité») de Commercial Real Estate Loans SCA-CRE Senior 1 et 43.810.549 (quarante trois millions huit cent dix mille cinq cent quarante neuf), Actions Ordinaires de Classe A, détenues deux types d' actionnaires commanditaires (les «Actionnaires Commanditaires») de Classe A, respectivement pour un montant de 16.821.322 (seize millions huit cent vingt et un mille trois cent vingt deux) Actions Ordinaires de Classe A dans Compartiment CRE Senior 1 et pour un montant de 26.989.227 (vingt six millions neuf cent quatre vingt neuf mille deux cent vingt sept) Actions Ordinaires de Classe A dans Compartiment CRE Senior 1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées. Ces Actions Ordinaires de Classe A sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1915 et de ces Statuts.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, P. STAMMET, S. M'HAB, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 février 2012. Relation: EAC/2012/1690. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012047112/216.

(120063983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

#### **Imperial Trans Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 152.621.

Es resultiert aus einem Beschluss der alleinigen Gesellschafterin,

- dass Frau Antonetta Christina VAN DE POL-VAN RAAJ, geboren am 03.06.1965, wohnhaft Willem Alexanderstraat 17, NL-6621 ZA Dreumel, mit Ablauf des 31.03.2012 als Geschäftsführerin der Gesellschaft abberufen wird;

- dass Herr Andres Jose DAVIDS, geboren am 17.01.1961, in Almena, Spanien, wohnhaft Kaiserswertherstraße 148, D-47249 Duisburg, mit Wirkung zum 01.04.2012 zum weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft berufen wird;

- dass Herr Davids die Gesellschaft gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer oder mit einem Prokuristen vertritt;

- dass Herr Davids, falls nur ein Geschäftsführer bestellt wurde, die Gesellschaft alleine vertritt.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012047231/16.

(120063923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Alberto Grimaldi Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.551.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«Astor Investments Limited», une société du droit des Bermudes, avec siège social à Richmond House, 12, Par la Ville Road, Hamilton HM 08 («l'associée unique»),

ici représentée par Monsieur Luc SUNNEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 26 mars 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la propriétaire unique de toutes les actions de la société anonyme «Alberto Grimaldi Productions S.A.», société ayant son siège social au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 43551, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard LECUIT, notaire résident à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 26 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 306 de l'année 1993.

Le capital social de la Société est de cinquante mille dollars américains (50.000,00USD) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,00 USD) chacune.

L'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

L'actionnaire unique, propriétaire de l'ensemble des actions de la société, représentant l'intégralité du capital social déclare expressément procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social, elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

Les livres et comptes de la société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de la société à responsabilité limitée «D.M.S. et Associés S.à r.l.» ayant son siège à L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères (R.C.S Luxembourg B 46477).

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 900,-€.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. SUNNEN, P. DECKER.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2012. Relation: LAC/2012/15070. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Référence de publication: 2012047551/54.

(120064266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**Jetlink Aviation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.950.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le deux avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Steven HESELMANS, né le 24 juin 1967 à Deurne (Ant) Belgique, demeurant à B-2520 RANST, 1 Nachtegalenlaan,

ici représentée par Monsieur Bernard ZIMMER, demeurant professionnellement à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2012,

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «JETLINK AVIATION», ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 05 août 2008 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2189 du 9 septembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140.950.

Le capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cents (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Le comparant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société suite à une cession de parts sous seing privé en date du 28 avril 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés, et en tant qu'associé unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la société.

En agissant en qualité de liquidateur de la société, tant qu'en qualité d'associé unique, il déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés et sont devenus la propriété de l'associé unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par le comparant au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années chez Monsieur Steven HESELMANS, à Nachtegalenlaan 1, 2520 Ranst (Belgique).

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à 800,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HESELMANX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2012. Relation: LAC/2012/15417. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047769/54.

(120064019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**ARE München S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.512.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 163.550.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of April.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Alpina Real Estate Company II S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.694 ("Alpina SCA"), here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 4 April 2012; and

Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.571 ("Alpina Soparfi" and together with Alpina SCA the "Shareholders"), here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of one proxy given under private seal dated 4 April 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The appearing parties are currently holding together all of the shares of "ARE München S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.550, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 16 September 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 9 November 2011, number 2724, page 130729 and whose Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 18 November 2011, published in the Mémorial on 4 January 2012, number 20, page 939 (the "Company").

II. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to increase the issued share capital of the Company by an amount of six millions Euro (EUR 6,000,000.-) so as to bring it from its current amount of one million five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,512,500.-) to seven million five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 7,512,500.-) by creating and issuing six million (6,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company (the "Articles").

2. Subscription and payment for the New Shares.

3. To amend article 5.1 of the Articles so as to reflect the above resolution.

4. Miscellaneous.

III. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The Shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by an amount of six million Euro (EUR 6,000,000.-) so as to bring it from its current amount of one million five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,512,500.-) to seven million five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 7,512,500.-) by creating and issuing six million (6,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles.

*Subscription and payment*

The Shareholders declare to subscribe to the New Shares as follows:



1. Alpina Real Estate Company II S.C.A., above-mentioned, declares to subscribe for one million nine hundred and forty-three thousand forty (1,943,040) New Shares, and to fully pay them up by a contribution in cash for an amount of one million nine hundred and forty-three thousand forty Euro (EUR 1,943,040.-); proof that the one million nine hundred and forty-three thousand forty Euro (EUR 1,943,040.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment; and

2. Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., above-mentioned, declares to subscribe for four million fifty-six thousand nine hundred and sixty (4,056,960) New Shares, and to fully pay them up by a contribution in cash for four million fifty-six thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 4,056,960.-); proof that the four million fifty-six thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 4,056,960.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

#### **" 5. Share Capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at seven million five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 7,512,500.-) represented by seven million five hundred and twelve thousand five hundred (7,512,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder."

#### *Costs and expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately four thousand Euros (EUR 4,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le douze avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

Alpina Real Estate Company II S.C.A., une société en commandite par actions constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.694 ("Alpina SCA"), ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 avril 2012; et

Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.571 ("Alpina Soparfi" et ensemble avec Alpina SCA les "Associés"), ici représentée par Madame Alexia UHL prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 avril 2012.

Lesdites procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Les comparantes détiennent actuellement toutes les parts d'"ARE München S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.550, constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2011, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 9 novembre 2011, numéro 2724, page 130729 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire instrumentant, en date du 18 novembre 2011, publié au Mémorial le 4 janvier 2012, numéro 20, page 939 (la "Société").

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.512.500,-) à sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 7.512.500,-), par la création et l'émission de six millions (6.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société (les "Statuts").

2. Souscription et paiement pour les Nouvelles Parts Sociales.

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision ci-dessus.

4. Divers.

III. Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

#### Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.512.500,-) à sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 7.512.500,-), par la création et l'émission de six millions (6.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts.

#### Souscription et paiement

Les Associés déclarent souscrire aux Nouvelles Parts Sociales comme suit:

1. Alpina Real Estate Company II S.C.A., susmentionnée, déclare souscrire à un million neuf cent quarante-trois mille quarante (1.943.040) Nouvelles Parts Sociales, et les libérer entièrement par un apport en numéraire pour un montant total d'un million neuf cent quarante-trois mille quarante euros (EUR 1.943.040,-); preuve cet apport en numéraire est à la disposition de la Société, a été présentée au notaire soussigné, qui reconnaît expressément avoir reçu preuve du paiement; et

2. Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à quatre millions cinquante-six mille neuf cent soixante (4.056.960) Nouvelles Parts Sociales, et les libérer entièrement par un apport en numéraire pour un montant total de quatre millions cinquante-six mille neuf cent soixante euros (EUR 4.056.960,-); preuve que cet apport en numéraire est à la disposition de la Société, a été présentée au notaire soussigné, qui reconnaît expressément avoir reçu preuve du paiement.

#### Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui aura désormais la teneur suivante:

##### " 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 7.512.500,-) représenté par sept millions cinq cent douze mille cinq cents (7.512.500) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après par les "Associés" et chacun un "Associé."

#### Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme quatre mille euros (EUR 4.000,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2012. LAC/2012/17454. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012047068/155.

(120063699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**LaSalle Asia Opportunity III, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.025.152,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.090.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"LaSalle Asia Opportunity III LP", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies house under reference LP-12156, having its registered office at One Curzon Street, London, W1J 5 HD, United Kingdom,

here represented by Mrs Cathy Blondel, private employee, residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 129090, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a notarial deed on June 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1641 of 3 August 2007 and which bylaws have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary of March 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1062 dated April 29, 2008.

The appearing party representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of two million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and fifty-two US Dollars (USD 2,999,952.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand two hundred US Dollars (USD 25,200.-) up to three million twenty-five thousand one hundred and fifty-two US Dollar (USD 3,025,152.-), by the issue of forty-one thousand six hundred and sixty six (41,666) shares (the "New Shares"), in registered form, with a par value of seventy two US Dollar (USD 72.-) each and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and Payment*

The sole partner, LaSalle Asia Opportunity III LP, prenamed, declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up by contribution in kind of an unquestionable and certain receivable held by it towards the Company, for a total amount three million US Dollars (USD 3,000,000.-) (the "Receivable").

The amount of two million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and fifty-two US Dollars (USD 2,999,952.-) of the Contribution is to be allocated to the share capital, the amount of forty-eight US Dollars (USD 48.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary, who acknowledges this expressly by a statement of contribution dated 20 January 2012 and duly signed by two managers of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 8. (First paragraph).** "The Company's share capital is set at three million twenty-five thousand one hundred and fifty-two US Dollar (USD 3,025,152.-) represented by forty-two thousand and sixteen (42,016) shares with a par value of seventy two US Dollar (USD 72.-) each."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

#### *Declaration*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente janvier.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LaSalle Asia Opportunity III LP», une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du pays de Galles, enregistrée auprès du Registre de Commerce («Companies House») sous le numéro LP 12156, ayant son siège social au One Curzon Street, London, W1J 5 HD, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, employée privée, demeurant au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La précitée procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant est l'associé unique de «LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129090, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1641 le 3 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1062 le 29 avril 2008.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-deux dollars américains (USD 2.999.952,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 25.200,-) à trois millions vingt-cinq mille cent cinquante-deux dollars américains (USD 3.025.152,-) par l'émission de quarante et un mille six cent soixante-six (41.666) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), sous forme nominative, d'une valeur de soixante-douze dollars américains (USD 72,-) chacune, bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Libération*

L'associé unique, Lasalle Asia Opportunity III LP, prénommé, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer entièrement par l'apport en nature d'une créance certaine et incontestable sur la Société de trois millions de dollars américains (USD 3,000,000.-) (la «Créance»).

Du montant de l'apport, le montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-deux dollars américains (USD 2.999.952,-) sera alloué au capital social et le montant de quarante-huit dollars américains (USD 48.-) sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément, par une déclaration d'apport datée du 20 janvier 2012 et dûment signée par deux gérants de la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 8. (Premier alinéa).** «Le capital social est fixé à la somme de trois millions vingt-cinq mille cent cinquante-deux dollars américains (USD 3.025.152,-) représentée par quarante-deux mille seize (42.016) parts sociales d'une valeur de soixante douze dollars américains (USD 72,-) chacune.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1422. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012047262/115.

(120063834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Gravity Racing International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.504.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2012*

M. Loris de Sordi, administrateur de sociétés, né à Seraing (Belgique), le 17 mars 1951, demeurant professionnellement 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg est nommé administrateur.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012047205/13.

(120064030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Heitman International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.155.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047209/9.

(120063638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Skandia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.401.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 30 juin 2011*

En date du 30 juin 2011, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler les mandats des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2011:

\* Monsieur Mark Oscar SACHEL

\* Monsieur Hein DONNERS

\* Madame Ann-Christin PEHRSONN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

SKANDIA INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2012047383/19.

(120063792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Jamalux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.598.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19 avril 2012*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 19 avril 2012, que:

Les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, prennent acte de la démission de Monsieur François Georges avec effet immédiat de son mandat d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration et nomment en son remplacement Monsieur Frank Wegner, entrepreneur, né le 12 septembre 1969 à Elmshorn (Allemagne), demeurant à D-22769 Hamburg, 26, Haferweg, en tant que administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

JAMALUX S.A.

Référence de publication: 2012047246/17.

(120063967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Shamil Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.  
R.C.S. Luxembourg B 135.337.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 novembre 2011:*

- *Conseil d'administration:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu les membres suivants du conseil d'administration:

- 1) Monsieur Syed Ibadur Rehman Chishti, administrateur de sociétés, demeurant à Manama (Bahreïn), Flat n° 110, Building n° 929, Road no 3620, Aera n° 436, président du conseil d'administration,
- 2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à B- 6780 Messancy, 38 rue du Castel, administrateur,
- 3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4-6 rue de la Boucherie, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2012, statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

- *Commissaire:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu comme commissaire la société RSM Interfiduciaire, réviseurs d'entreprises, avec siège social à B-1932 Zaventem, Lozenberg 22b3.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2012, statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Pour Shamil Real Estate Investment S.A.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2012047912/26.

(120064555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**Vianden RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions,  
(anc. Vianden Ré).**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.  
R.C.S. Luxembourg B 27.908.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of December,

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Vianden Ré S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 27.908 (the Company). The Company was incorporated on 4 April 1988 under the name Bel Ré S.A. pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, then residing in Mersch, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et



Associations C - N° 187 of 11 July 1988. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 12 December 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Meeting is chaired by Paul Lanois, avocat, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints François Bernard, avocat, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Edoardo Romano, avocat, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to below as the Bureau.

The shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders or their representatives or holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record the following:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting, which is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth below.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Conversion of the legal form of the Company from a société anonyme to a société en commandite par actions (the Conversion);
3. Subsequent change of the Company's name to "Vianden RCG Re SCA";
4. Acknowledgement that RCG Re shall be the sole unlimited shareholder of the Company (actionnaire commandité) and that all the other shareholders of the Company shall be the limited shareholders of the Company (actionnaires commanditaires);
5. Acknowledgement of the termination of the mandate of the directors of the Company and appointment of RCG Re as manager of the Company;
6. Acknowledgement that the mandate of the current auditor of the Company PricewaterhouseCoopers S.à r.l. appointed on 27 April 2011 is maintained following the Conversion;
7. Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles); and
8. Miscellaneous.

III. The Meeting, after due and careful deliberation, unanimously passes the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to convert the legal form of the Company from a société anonyme to a société en commandite par actions.

*Third resolution*

The Meeting resolves to change the Company's name to "Vianden RCG Re SCA".

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that RCG Re shall be the sole unlimited shareholder of the Company (actionnaire commandité) and that all the other shareholders of the Company shall be the limited shareholders of the Company (actionnaires commanditaires).

*Fifth resolution*

The Meeting acknowledges, as a result of the Conversion, the termination of the mandate of the directors of the Company and resolves to appoint RCG Re as manager of the Company.

*Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that the mandate of the current auditor of the Company PricewaterhouseCoopers S.à r.l. appointed on 27 April 2011 is maintained following the Conversion.

### Seventh resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles such that these shall now read as follows:

**Art. 1. Name and Form.** There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Vianden RCG Re SCA" (the Company).

**Art. 2. Term - Dissolution.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner (as defined below) resigns or in case of his death, legal incapacity or inability to act.

The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 20 hereto as well as by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 3. Purpose.** The object of the Company is to carry both in Luxembourg and abroad all and any reinsurance operations in all branches of the insurance business to the exclusion of direct insurance operations; the taking of direct or indirect participations in any companies or enterprises which object is identical or similar to its own or which are of a nature to favour the development of its activities, and more generally all and any financial, commercial, private, real estate or personal transactions which may directly be linked with its purpose.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at USD 64,192,500 (sixty four million one hundred ninety two thousand five hundred United States Dollars) represented by 64,192,500 (sixty four million one hundred ninety two thousand five hundred) shares without nominal value.

The General Meeting, resolving in the manner required for the amendment of these Articles, and with the consent of the General Partner, may increase or reduce the share capital.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall and will continue to be in the registered form (actions nominatives).

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

**Art. 7. Share Redemptions.** The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Companies Act.

**Art. 8. Transfer of Shares.** A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Liability of the Shareholders.** The limited shareholders are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

**Art. 10. General Meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the last Wednesday of April at 4.00 pm. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All General Meetings shall be chaired by the General Partner.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

**Art. 11. Convening of a General Meeting.** General Meetings shall be convened by the General Partner. Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda.

Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to registered shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened.

**Art. 12. Vote.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or email.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting with the consent of the General Partner.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any General Meeting.

**Art. 13. Powers of the General Meeting.** Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of the shareholders. It may only resolve on any item whatsoever only with the agreement of the General Partner.

**Art. 14. Management.** The Company shall be managed by RCG Re, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the General Partner) who shall be the liable partner (actionnaire - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

**Art. 15. Authorised Signature.** The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a limited partner of the Company.

**Art. 16. No Remuneration of the General Partner.** The General Partner and the members of the General Partner shall receive no remuneration from the Company.

**Art. 17. Independent Auditor.** The statutory audit of the annual accounts of the Company shall be performed by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de revision agréé) who shall be appointed by the General Meeting.

**Art. 18. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and it shall terminate on 31 December of each year.

**Art. 19. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. The General Meeting shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

**Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the General Meeting with the consent of the General Partner as indicated in the above Article 2.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the General Meeting which shall also determine their powers and their remuneration.

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended from time to time by a General Meeting, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law."

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the date stated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Esch-sur Alzette,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Vianden Ré S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.908 (la Société). La Société a été constituée le 4 avril 1988 sous le nom Bel Ré S.A par un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 187 du 11 juillet 1988. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 12 décembre 2011 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est présidée par Paul Lanois, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le président désigne François Bernard, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Edoardo Romano, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Transformation de la forme légale de la Société d'une société anonyme en une société en commandite par actions (la Transformation);
3. Changement subséquent du nom de la Société en "Vianden RCG Re SCA";
4. Reconnaissance que RCG Re sera l'actionnaire commandité de la Société et que tous les autres actionnaires de la Société seront les actionnaires commanditaires de la Société;
5. Reconnaissance de la résiliation du mandat des administrateurs de la Société et nomination de RCG Re en tant que gérant de la Société;
6. Reconnaissance que le mandat de l'auditeur actuel de la Société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. nommé le 27 avril 2011 est maintenu suite à la Transformation;
7. Refonte intégrale des statuts de la Société (les Statuts); et
8. Divers.

III. Que l'Assemblée, après délibération, prend unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transformer la forme légale de la Société d'une société anonyme en une société en commandite par actions.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société en "Vianden RCG Re SCA".

*Quatrième résolution*

L'Assemblée reconnaît que RCG Re sera l'actionnaire commandité de la Société et que tous les autres actionnaires de la Société seront les actionnaires commanditaires de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée reconnaît la résiliation du mandat des administrateurs de la Société subséquente à la Transformation et décide de nommer RCG Re en tant que gérant de la Société.

*Sixième résolution*

L'Assemblée reconnaît que le mandat de l'auditeur actuel de la Société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. nommé le 27 avril 2011 est maintenu suite à la Transformation.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les Statuts de sorte qu'ils se lisent comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et Forme.** Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de "Vianden RCG Re SCA" (la Société).

**Art. 2. Durée - Dissolution.** La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société n'est pas dissoute par le retrait de l'Actionnaire Commandité (comme défini ci-dessous), ou par son décès, son incapacité légale ou son incapacité d'agir.

La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Commandité par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que prescrite par l'Article 20 des Statuts et la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 3. Objet Social.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches de l'activité de l'assurance, à l'exclusion des opérations d'assurances directes; ainsi que la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, privées, immobilières ou civiles pouvant se rattacher directement à l'objet social.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Azette, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à USD 64.192.500 (soixante quatre millions cent quatre-vingt-douze mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) consistant en 64.192.500 (soixante quatre millions cent quatre-vingt-douze mille cinq cent) actions sans valeur nominale.

L'Assemblée Générale, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, pourra augmenter ou réduire le montant du capital social.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable libéré pour chacune de ces actions, l'émission d'actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

**Art. 7. Rachat d'Actions.** La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi de 1915.

**Art. 8. Transfert d'Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, conformément aux dispositions relatives à la cession de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, qui établissent le consentement du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Responsabilité des Actionnaires.** Les actionnaires commanditaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.

**Art. 10. Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, le dernier mercredi du mois d'avril à 16.00 heures, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans la convocation. Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les convocations respectives.

Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; et la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

**Art. 11. Convocation.** Les Assemblées Générales seront convoquées par l'Actionnaire Commandité. Les convocations de toute Assemblée Générale indiqueront l'ordre du jour.

La convocation est adressée par courrier au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée Générale à chaque actionnaire.

Si toutes les actions sont des actions nominatives, la convocation peut se faire par lettre recommandée seulement.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et considèrent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable. Par ailleurs, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et décident unanimement d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans avoir été convoquée.

**Art. 12. Vote.** Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou email, une autre personne comme mandataire.

Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant, avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Il revient à l'Actionnaire Commandité de déterminer toutes autres conditions nécessaires aux actionnaires pour prendre part à une Assemblée Générale.

**Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle ne peut prendre de résolution qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 14. Gestion.** La Société sera gérée par RCG Re, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg (l'Actionnaire Commandité) qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux actifs de la Société.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale.

L'Actionnaire Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien, au nom et pour le compte de la Société, tous actes ayant trait à l'objet de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à cet objet. Sauf disposition contraire expresse, l'Actionnaire Commandité aura et disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien l'objet de la Société.

**Art. 15. Signature Autorisée.** La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Action-



naire Commandité à son entière discrétion, sous réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un actionnaire commanditaire de la Société.

**Art. 16. Absence de Rémunération de l'Actionnaire Commandité.** L'Actionnaire Commandité et les associés de l'Actionnaire Commandité ne recevront aucune rémunération de la Société.

**Art. 17. Réviseur d'Entreprise Agréé ou Cabinet de Révision Agréé.** Le contrôle des comptes annuels de la Société sera réalisé par un réviseur d'entreprise agréé ou un cabinet de révision agréé, lequel sera désigné par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'Article 5 des Statuts, tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Actionnaire Commandité déterminera comment les bénéfices nets annuels seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre, tel qu'il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet social et à la politique de la Société. L'Assemblée Générale devra approuver la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des bénéfices qu'il propose.

L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être volontairement dissoute par une décision de l'Assemblée Générale avec le consentement de l'Actionnaire Commandité tel qu'indiqué à l'Article 2 ci-dessus.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'Assemblée Générale, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 21. Modifications.** Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'Assemblée Générale, aux conditions de quorum et de vote prévues par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention du consentement de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 22. Droit Applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois."

#### *Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lanois, Bernard, Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012044942/374.

(120059646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

---

#### **Milium Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 118.611.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 23 décembre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué est acceptée:

2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2013:

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012047297/15.

(120063624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**ARE Ruhr S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 42.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.797.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of April;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

**THERE APPEARED**

Alpina Real Estate Company II S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.694 ("Alpina SCA"), here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 4 April 2012; and

Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.571 ("Alpina Soparfi" and together with Alpina SCA the "Shareholders"), here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of one proxy given under private seal dated 4 April 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The appearing parties are currently holding together all of the shares of "ARE Ruhr S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.797 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 21 April 2010, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 11 May 2010, number 986, page 47305 and never have been amended since.

II. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to forty-two thousand five hundred Euro (EUR 42,500.-) by creating and issuing thirty thousand (30,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company (the "Articles").

2. Subscription and payment for the New Shares.

3. To amend article 5.1 of the Articles so as to reflect the above resolution.

4. Miscellaneous.

III. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The Shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to forty-two thousand five hundred Euro (EUR 42,500.-) by creating and issuing thirty thousand (30,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles.

*Subscription and Payment*

The Shareholders declare to subscribe to the New Shares as follows:

1. Alpina Real Estate Company II S.C.A., above-mentioned, declares to subscribe for nine thousand seven hundred and fifteen (9,715) New Shares, and to fully pay them up by a contribution in cash for an amount of nine thousand seven

hundred and fifteen Euro (EUR 9,715.-); proof that the cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment; and

2. Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., above-mentioned, declares to subscribe for twenty thousand two hundred and eighty-five hundred (20,285) New Shares, and to fully pay them up by a contribution in cash for twenty thousand two hundred and eighty-five hundred Euro (EUR 20,285.-); proof that the cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

#### **" 5. Share Capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at forty-two thousand five hundred Euro (EUR 42,500.-) represented by forty-two thousand five hundred (42,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders " and each a "Shareholder."

#### *Costs and Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le douze avril

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

#### **ONT COMPARU**

Alpina Real Estate Company II S.C.A., une société en commandite par actions constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.694 ("Alpina SCA"), ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 avril 2012; et

Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.571 ("Alpina Soparfi" et ensemble avec Alpina SCA les "Associés"), ici représentée par Madame Alexia UHL prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 avril 2012.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Les comparantes détiennent actuellement toutes les parts d'"ARE Ruhr S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.797 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2010, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date 11 mai 2010, numéro 986 page 47305 et dont les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 42.500,-), par la création et l'émission de trente mille (30.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société (les "Statuts").

2. Souscription et paiement pour les Nouvelles Parts Sociales.

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision ci-dessus.

4. Divers.

III. Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 42.500,-), par la création et l'émission de trente mille (30.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts.

*Souscription et Paiement*

Les Associés déclarent souscrire aux Nouvelles Parts Sociales comme suit:

1. Alpina Real Estate Company II S.C.A., susmentionnée, déclare souscrire à neuf mille sept cent quinze (9.715) Nouvelles Parts Sociales, et les libérer entièrement par un apport en numéraire pour un montant total de neuf mille sept cent quinze euros (EUR 9.715,-); preuve cet apport en numéraire est à la disposition de la Société, a été présentée au notaire soussigné, qui reconnaît expressément avoir reçu preuve du paiement; et

2. Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à vingt mille deux cent quatre-vingt-cinq (20.285) Nouvelles Parts Sociales, et les libérer entièrement par un apport en numéraire pour un montant total de vingt mille deux cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 20.285,-); preuve que cet apport en numéraire est à la disposition de la Société, a été présentée au notaire soussigné, qui reconnaît expressément avoir reçu preuve du paiement.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui aura désormais la teneur suivante:

**" 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 42.500,-) représenté par quarante-deux mille cinq cents (42.500) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après par les "Associés" et chacun un "Associé."

*Coûts et Dépenses*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2012. LAC/2012/17453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012047070/147.

(120063337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Histrag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047220/9.

(120063932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.966.

Le 30 novembre 2011, Henderson Global Investors (International Holdings) BV, Associé unique de la Société décide d'approuver conformément aux statuts de la société et à la Loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), le transfert de 125 parts du capital social de la société par Henderson Global Investors (International Holdings) BV à Henderson Holdings Limited domiciliée au 201 Bishopsgate, EC2M 3AE Londres, Royaume-Uni, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 1394018.

Référence de publication: 2012047210/13.

(120063610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Caruso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.157.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Angelo CARUSO, retraité, demeurant à L-3311 Abweiler, 44 rue du Village, ici représenté par Maître Katia BARTHOLOMÉ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 29 février 2012.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est le seul et unique associé de la société CARUSO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3441 Dudelange, 15 avenue Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61157, constituée originellement sous la dénomination de Sadler & Caruso S.à r.l., suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, reçu en date du 1<sup>er</sup> octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 29 du 14 janvier 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 26 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 566 du 2 juin 2004 (ci-après la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Le comparant, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et dûment représenté, prend ensuite les résolutions concernant l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.
2. Modification de l'article 9 des statuts de la Société.
3. Divers.

Ensuite l'associé unique, agissant comme ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La Société sera engagée en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance dont obligatoirement la signature d'un gérant technique et d'un gérant administratif.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, dont obligatoirement le vote favorable d'un gérant administratif, dont la voix sera, en outre, prépondérante en cas de partage des voix.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document. En cas de gérant unique, les décisions sont actées dans des résolutions écrites ou dressées par écrit.»

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Katia BARTHOLOMÉ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mars 2012. Relation GRE/2012/859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047126/73.

(120063853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

#### **Jacana S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 10.758.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 avril 2012, Monsieur Gilles ORBAN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Marie-Laurence THILL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Yves BIEWER, représentant permanent, et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 23.04.2012.

Pour: JACANA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012047764/22.

(120064292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---



**Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.966.

Le 30 novembre 2011, Henderson Holdings Limited, Associée unique de la Société décide d'approuver conformément aux statuts de la société et à la Loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), le transfert de 125 parts du capital social de la société par Henderson Holdings Limited a Henderson Global Investors (Holdings) Limited domiciliée au 201 Bishopsgate, EC2M 3AE Londres, Royaume-Uni, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 1721385.

Référence de publication: 2012047211/13.

(120063943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Glass Fibre Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.525.

L'an deux mille douze, le onze avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, le dernier nommé restant dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU**

La société de droit indien «BINANI INDUSTRIES LTD», établie et ayant son siège social à 37/2, Chinar Park, New Town, Rajarhat Main Road, P.O. Haiara, Kolkata, 700157 (Inde), immatriculée au «Register of Companies West Bengal» (Inde) sous le numéro 25584 (ci-après la «Comparante» ou l'«Associée unique»),

représentée par Monsieur Braj Bhushandas BINANI, né le 14 décembre 1959 à Kalkata (Inde), demeurant à Little Gibbs Road 4, Malabar Hill, Mumbai, 400 006 (Inde), agissant en sa qualité de «Director and Chairman of the Board of Directors» de la prédite société,

ici représentée par Madame Elisabeth KREMER, comptable, née le 28 avril 1988 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «GLASS FIBRE HOLDING I SARL», établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163.525, constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 9 novembre 2011, numéro 2724 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 mars 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations;

- Qu'en sa qualité d'Associée unique de la Société, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée unique décide de changer l'exercice social de la Société qui commence du 1<sup>er</sup> janvier et qui se termine le 31 décembre de chaque année, en exercice social qui court du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'Associée unique décide de prolonger le premier exercice social qui commence le 9 septembre 2011 et qui se termine le 31 mars 2012.

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associée unique décide de modifier l'article 15 des statuts qui sera dorénavant lu comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante».

*Quatrième résolution*

L'Associée unique décide pareillement de modifier l'article 16 des statuts qui prendra désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** Chaque année, au trente et un mars, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.»

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. KREMER, C. DELVAUX.

Enregistré à Mersch, le 12 avril 2012. Relation: MER/2012/852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012047197/56.

(120063362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Saint Hubert Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.050,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 57.466.

Il résulte de la résolution des associés en date du 20 avril 2012 de la société Saint Hubert Investments S.à r.l. que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de la Gérant suivante en date du 1<sup>er</sup> mars 2012:

Madame Rita de Smaele, née le 17 août 1955 à Baaigem, Belgique, demeurant à Oude Lindenstraat 20, B-1800 Vilvoorde, Belgique, en qualité de Gérante de la Société.

- Démission du Gérant suivant en date du 5 avril 2012:

Manacor (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société.

- Nomination du nouveau Gérant suivant en date du 5 avril 2012 pour une durée indéterminée:

Monsieur Bernhard Heidrich, né le 30 septembre 1958 à Karlsruhe, Allemagne, avec adresse professionnelle au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit :

- Christian Leclercq, Gérant

- Mathijs Coenraad Maria Cremers, Gérant

- Bernhard Heidrich, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Saint Hubert Investments S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2012048445/27.

(120065742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

**European Solar Opportunities II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.914.

In the year two thousand and twelve, on the third day of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand -Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- "EUROPEAN RENEWABLE OPPORTUNITIES II", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.637,

- "INFRARED ENVIRONMENTAL INFRASTRUCTURE FUND GP LIMITED", a limited liability company incorporated under the law of United Kingdom, having its registered office at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England & Wales under the number 06475352, acting in its capacity as general partner of "INFRARED ENVIRONMENTAL INFRASTRUCTURE FUND LP 1", a limited partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP 12794,

duly represented by Mr. Giovanni CIRASA, employee, with professional address at Luxembourg,

by a virtue of two (2) proxies given under private seal on January 31<sup>st</sup>, 2012 and February 1<sup>st</sup>, 2012,

which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing parties, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the two shareholders of the société à responsabilité limitée "EUROPEAN SOLAR OPPORTUNITIES II", having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (the "Company"), registered with the R.C.S. Luxembourg under section B number 127914, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 7<sup>th</sup>, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1351 on July 4<sup>th</sup>, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 27<sup>th</sup> July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2081 on October 5<sup>th</sup>, 2010.

II.- The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Introduction of the possibility to set up a premium account by the insertion of a second paragraph in article 6 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said account is at the free disposal of the shareholders.";

2. Miscellaneous;

have requested the undersigned notary to document the following resolution:

#### *Resolution*

The shareholders decide to introduce the possibility to set up a premium account by the insertion of a second paragraph in article 6 of the articles of incorporation, as follows:

"In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said account is at the free disposal of the shareholders.".

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trois février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- "EUROPEAN RENEWABLE OPPORTUNITIES II", une "société à responsabilité limitée", ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.637,

- "INFRARED ENVIRONMENTAL INFRASTRUCTURE FUND GP LIMITED", une "limited liability company", constituée et existant sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès de "the Registrar of Companies for England and Wales", sous le numéro 06475352, agissant en sa capacité de "general partner" pour INFRARED ENVIRONMENTAL INFRASTRUCTURE FUND LP 1", un "limited partnership" constituée sous "the English Limited Partnerships Act 1907" avec le numéro d'immatriculation LP 12794,

représentées aux fins des présentes par Monsieur Giovanni CIRASA, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations données le 31 janvier 2012 et le 1<sup>er</sup> février 2012, lesquelles resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

I.- Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les deux seuls associés de la société à responsabilité limitée "EUROPEAN SOLAR OPPORTUNITIES II", ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (la "Société"), enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous la section B numéro 127914, constituée suivant acte du notaire soussigné le 7 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1351 en date du 4 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2081 en date du 5 octobre 2010.

II.- Les parties comparantes agissant en leur qualité d'associés de la Société et représentées comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Introduction de l'opportunité de constituer un compte de prime d'émission par l'insertion d'un second alinéa à l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

"Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.";

2. Divers;

a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante.

*Résolution*

Les associés décident d'introduire l'opportunité de constituer un compte de prime d'émission par l'insertion d'un second alinéa à l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

"Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. CIRASA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 février 2012. Relation: EAC/2012/1642. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012047169/99.

(120064006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Parker Hannifin Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.195.

In the year two thousand and eleven, on the twenty third day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

PARKER HANNIFIN CORPORATION, incorporated under the laws of the State of Ohio, United States of America, with registered office at 6035 Parkland Boulevard, Cleveland, Ohio 44120 (USA), admitted to the listing of the New York Stock Exchange and registered with the State of Ohio under number 175441 ("PH CORP"), here represented by Maître Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private signature.

The proxy having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the holder of parts representing the entire equity capital of PARKER HANNIFIN LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.195, incorporated on 10 March 2006, by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 1113, on 8 June 2006 (the "Company").

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

## Agenda

1. Increase of the capital of the Company by an amount of one million one thousand US Dollars (USD 1,100,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixty thousand US Dollars (USD 160,000.-) to one million two hundred sixty thousand US Dollars (USD 1,260,000.-) by the issue of eleven thousand (11,000) new parts, having a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-), at a total subscription price of one million one thousand US Dollars (USD 1,100,000.-).

2. Subscription of the eleven thousand (11,000) new parts by the sole existing participant of the Company, PH CORP, and payment thereof and of the premium attached thereto by incorporation to the capital of part of the profit of the financial year ending as at 30 June 2011.

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at one million two hundred sixty thousand US Dollars (USD 1,260,000.-), represented by twelve thousand six hundred (12,600) parts with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, entirely subscribed and fully paid up".

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

### *First resolution*

The general meeting resolved to increase the subscribed capital of the Company by an amount of one million one thousand US Dollars (USD 1,100,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixty thousand US Dollars (USD 160,000.-) to one million two hundred sixty thousand US Dollars (USD 1,260,000.-) by the issue of eleven thousand (11,000) new parts, having a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-), at a total subscription price of one million one thousand US Dollars (USD 1,100,000.-).

### *Subscription and Payment*

The eleven thousand (11,000) new parts have been entirely subscribed for by PH CORP, who has also paid the aggregate amount of the subscription price of one million one thousand US Dollars (USD 1,100,000.-), representing the nominal value of the eleven thousand (11,000) newly issued parts, by incorporation to the capital of part of the profit brought forward.

The proof of the profit brought forward has been reported by the balance sheet of the Company as at 30 June 2011, showing such amount and a confirmation of the board of managers of the Company dated 22 December 2011 attesting that no negative modifications occurred into the accounts of the Company since 30 June 2011 having the effect of reducing the amount of the profit brought forward.

### *Second resolution*

The general meeting subsequently resolved to amend Article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6. Share capital.** The capital is fixed at one million two hundred sixty thousand US Dollars (USD 1,260,000.-), represented by twelve thousand six hundred (12,600) parts with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, entirely subscribed and fully paid up".

### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately two thousand four hundred euro (€ 2,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Follows the French version**

L'an deux mille onze, le vingt trois décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu,

PARKER HANNIFIN CORPORATION, une société constituée selon les de l'Etat d'Ohio, Etats-Unis, avec siège social à 6035 Parkland Boulevard, Cleveland, Ohio 44120 (Etats-Unis), listée à la bourse de New York et immatriculée au registre de l'Etat d'Ohio sous le numéro 175441 ("PH CORP"), représentée par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société susvisée détient toutes les parts sociales de société PARKER HANNIFIN LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.195, constituée par acte daté du 10 mars 2006 reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1113 du 8 juin 2006 (la «Société»).

La partie comparante, représentée tel que indiqué ci-avant, a invité le notaire à constater que:

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de un million cent mille Dollars Américains (USD 1.100.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante mille Dollars Américains (USD 160.000,-) au montant de un million deux cent soixante mille Dollars Américains (USD 1.260.000,-) par l'émission de onze mille (11.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, à un montant total de souscription de un million cent mille Dollars Américains (USD 1.100.000,-).

2. Souscription des onze mille (11.000) nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société, la société PH CORP, et paiement des nouvelles parts sociales par incorporation au capital d'une partie du profit reporté de l'année sociale clôturée au 30 juin 2011.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent soixante mille Dollars US (USD 1.260.000), divisé en douze mille six cent (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100,.) chacune, entièrement souscrites et libérées".

Les résolutions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire conformément à l'ordre du jour:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de un million cent mille Dollars Américains (USD 1.100.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante mille Dollars Américains (USD 160.000,-) au montant de un million deux cent soixante mille Dollars Américains (USD 1.260.000,-) par l'émission de onze mille (11.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, à un montant total de souscription de un million cent mille Dollars Américains (USD 1.100.000,-).

#### *Souscription et Paiement*

Les onze mille (11.000) nouvelles parts sociales ont entièrement été souscrites par la société PH CORP, qui a payé le montant total de souscription de un million cent mille Dollars Américains (USD 1.100.000,-), représentant la valeur nominale des onze mille (11.000) nouvelles parts sociales émises, par incorporation au capital d'une partie du profit reporté.

La preuve de l'existence des profits reportés a été apportée par le bilan de la Société au 30 juin 2011 et par une lettre de confirmation émise par le conseil de gérance de la Société datée du 22 décembre 2011 attestant qu'aucune modification significative est intervenue dans les comptes de la Société depuis le 30 juin 2011 ayant eu pour effet de réduire le montant des profits reportés.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a, de manière subséquente, décidé de modifier l'article 6 des statuts de Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent soixante mille Dollars US (USD 1.260.000), divisé en douze mille six cent (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100,.) chacune, entièrement souscrites et libérées".

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement deux mille quatre cents euros (€ 2.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.



Signé: Houlle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18098. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012047334/134.

(120064023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Wood Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3378 Livange, 3, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 157.649.

L'an deux mille douze, le trois avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

Monsieur Thibault KORCHIA, administrateur de sociétés, né à Paris (France) le 6 décembre 1973, demeurant à F-57000 Metz, 13, rue Mozart,

détenteur de cent vingt-cinq (125) parts sociales,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Arnaud ZANDONA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Livange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 mars 2012, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "WOOD INDUSTRIES S.à r.l." (numéro d'identité 2010 24 45 814), avec siège social à L-1338 Luxembourg, 72, me du Cimetière, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 157.649, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 389 du 26 février 2011,

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière à L-3378 Livange, 3, rue de Turi et de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. al. 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Livange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZANDONA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 avril 2012. Relation: CAP/2012/1357. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 19 avril 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012048040/39.

(120064239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**Incoden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 98.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047232/9.

(120063489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Holden Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 154.622.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2012047214/12.

(120063819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Housemartin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.969.

---

Veillez noter que l'associée unique, CAPITAL INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY FUND IV, L.P., a changé de siège et se situe désormais au 6455 Irvine Center Drive, Irvine, CA 92618, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Housemartin Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012047215/13.

(120063878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Hamada SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.885.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAMADA SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012047216/11.

(120063671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Privin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 64.488.

---

Afin de régulariser le dossier de la société, veuillez trouver ci-dessous les informations nécessaires à la mise à jour des données des administrateurs et du commissaire aux comptes:

- Maître Victor ELVINGER est né le 26 septembre 1954 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Maître Serge MARX est né le 7 juin 1971 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Maître Catherine DESSOY est né le 14 décembre 1963 à Namur, Belgique;
- Madame Michèle LUTGEN est née le 8 septembre 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; son adresse professionnelle est à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012047349/18.

(120063529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Milium Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 118.610.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 23 décembre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué est acceptée:

2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2013: Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012047299/15.

(120063623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**EDC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 14.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 165.913.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Ivor McIntosh Finnie, born on January 23, 1945, in Keith, Scotland, and having his address at 16, Seafield Road, Aberdeen, AB15 7YT, United Kingdom,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Alan Wallace, born on October 22, 1950, in Aberdeen, Scotland, and having his address at Greenwhins, Craigton Road, Cults, Aberdeen, AB15 9QJ, United Kingdom,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties are the shareholders (the Original Shareholders) owning the entire share capital of EDC Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eleven thousand and two hundred Pounds Sterling (GBP 11,200) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.913 (the Company). The Company has been incorporated on December 19, 2011 pursuant to a notarial deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 14, 2012 under number 394.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on the date hereof pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since then.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand and eight hundred Pounds Sterling (GBP 2,800) in order to bring it from its present amount of eleven thousand and two hundred Pounds Sterling (GBP 11,200), represented by eleven thousand and two hundred (11,200) shares in registered form, having a par value of one

Pound Sterling (GBP 1) each, to the amount of fourteen Pounds Sterling (GBP 14,000), by way of the issuance of two thousand and eight hundred (2,800) new shares of the Company in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each;

2. Subscription for two thousand and eight hundred (2,800) newly issued shares of the Company in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, by Noble Trust Company AG, a company existing and organised under the laws of Switzerland and having its registered office situated at Bundesstrasse 5, P.O. Box 4513, 6304 Zug, Switzerland (Noble Trust), in its capacity as trustee of The Robson Children's Trust (the RC Trust), by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand and eight hundred Pounds Sterling (GBP 2,800);

3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

II. The Original Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Original Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand and eight hundred Pounds Sterling (GBP 2,800) in order to bring it from its present amount of eleven thousand and two hundred Pounds Sterling (GBP 11,200), represented by eleven thousand and two hundred (11,200) shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, to the amount of fourteen Pounds Sterling (GBP 14,000), by way of the issuance of two thousand and eight hundred (2,800) new shares of the Company in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

*Second resolution*

The Original Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, Noble Trust, in its capacity as trustee of RC Trust, prenamed and represented by hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes for two thousand and eight hundred (2,800) newly issued shares of the Company in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand and eight hundred Pounds Sterling (GBP 2,800), it being understood that such contribution in cash shall entirely be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of two thousand and eight hundred Pounds Sterling (GBP 2,800) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Original Shareholders and Noble Trust, in its capacity as trustee of RC Trust, (the Shareholders) resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at fourteen thousand Pounds Sterling (GBP 14,000), represented by fourteen thousand (14,000) shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up."

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Ivor McIntosh Finnie, né le 23 janvier 1945, à Keith, Ecosse, et ayant son adresse au 16, Seafield Road, Aberdeen, AB15 7YT, Royaume-Uni,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Alan Wallace, né le 22 octobre 1950, à Aberdeen, Ecosse, et ayant son adresse au Greenwhins, Craigton Road, Cults, Aberdeen, AB15 9QJ, Royaume-Uni,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les Associés Initiaux) représentant l'entière part du capital social de EDC Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de onze mille deux cents Livres Sterling (GBP 11.200) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.913 (la Société). La Société a été constituée le 19 décembre 2011, suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations le 14 février 2012 sous le numéro 394. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés ce jour par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont plus été modifiés depuis.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille huit cents Livres Sterling (GBP 2.800) afin de le porter de son montant actuel de onze mille deux cents Livres Sterling (GBP 11.200), représenté par onze mille deux cents (11.200) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, à un montant de quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000) par l'émission de deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune;

2. Souscription de deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de la Société, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, par Noble Trust Company AG, une société existant et organisée par le droit suisse et ayant son siège social à Bundesstrasse 5, P.O. Box 4513, 6304 Zug, Suisse (Noble Trust), en sa qualité de trustee de Robson Children's Trust (the RC Trust), émises par voie de deux apports en nature d'un montant total de deux mille huit cents Livres Sterling (GBP 2.800);

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social décrite au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

II. Les Associés Initiaux ont pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés Initiaux décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille huit cents Livres Sterling (GBP 2.800) afin de le porter de son montant actuel de onze mille deux cents Livres Sterling (GBP 11.200), représenté par onze mille deux cents (11.200) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, à un montant de quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000) par l'émission de deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés Initiaux décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

### *Souscription - Libération*

Sur ces faits, Noble Trust, en sa qualité de trustée du RC Trust, précité et représenté par ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille huit cents Livres Sterling (GBP 2.800), étant entendu que cet apport en est à affecter entièrement au compte de capital social de la Société.

Le montant de deux mille huit cents Livres Sterling (GBP 2.800) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant

### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés Initiaux et Noble Trust, en sa qualité de trustee du RC Trust, (les Associés) décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000), représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées »

### *Quatrième résolution*

Les Associés décident unanimement de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2012. Relation: EAC/2012/4255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012047162/181.

(120064043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

### **Hega Europe S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEGA EUROPE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012047218/12.

(120063966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---



**Kactos Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 155.653.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012047256/12.

(120063620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**HBPM Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 141.925.

L'an deux mille douze, le douze avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "HBPM Real Estate S.A.", (la "Société"), ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal et dont le contrat de domiciliation a été dénoncé avec effet en date du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, à savoir le 11 octobre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141925, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2524 du 15 octobre 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie PRIEUR, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

La Présidente désigne Monsieur Francesco LOLAICO, employé, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme secrétaire

L'Assemblée choisit Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Fixation du siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et modification subséquente de l'article 2 des statuts;

2. Modification de l'article 7 des statuts;

3. Acceptation des démissions des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, avec décharge;

4. Nomination d'un nouveau conseil d'administration et détermination de la durée des mandats de ses membres;

5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat,

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de fixer, avec effet immédiat, le siège social L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

#### Version française:

" **Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Toutefois, la vente d'immeubles par le Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires."

#### Version anglaise:

" **Art. 7.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of associations are within the competence of the board of directors.

However, the sale of real estate property by the board of directors is subject to the previous authorization of the general meeting of shareholders."

### Troisième résolution

L'assemblée décide:

- d'accepter la démission de Mesdames Karim VAN DEN ENDE et Brigitte STUMM et de Monsieur Joseph COLLARO de leurs fonctions d'administrateurs et de Madame Karim VAN DEN ENDE de sa fonction d'administrateur-délégué et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandats;

- d'accepter la démission de la société "KV ASSOCIATES S.A." de sa fonction de commissaire aux comptes et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandats.

### Quatrième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, lequel se composera dès lors comme suit:

- Madame Nathalie PRIEUR, conseil fiscal, née à Trèves, (Allemagne), le 8 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon; et

- Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, né à Luxembourg, le 16 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

### Cinquième résolution:

L'assemblée nomme la société à responsabilité limitée "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33849, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, F. LOLAICO, J. DIDERRICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2012. LAC/2012/17451. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012047217/93.

(120063517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Oddo Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 144.374.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 avril 2012*

En date du 16 avril 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Thierry Deheuvels, de Monsieur Pierre Baudard, de Monsieur Bertrand Levasseur et de Oddo et Cie en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Oddo Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012047329/15.

(120063848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**MK2S Real Estate SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 168.261.

—  
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Stéphan MOREAUX, né à Bastogne. (Belgique) le 13 novembre 1961, demeurant à B-6600 Bastogne, rue des Hêtres 141,

2. Monsieur Alain KOHNEN, né à Saint-Vith (Belgique) le 14 mai 1965, demeurant à B-4750 Bütgenbach, Zum Giesberg 13, lequel est ici représenté par Monsieur Laurent STEVELER, en vertu d'une procuration dressée à Doncols, le 22 mars 2012, laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et les comparants, restera ci-annexée.

3. Monsieur Laurent SIMON, né à Verviers le 12 janvier 1977, demeurant à B-4800 Verviers, rue du Tillet 56, lequel est ici représenté par Monsieur Stéphan MOREAUX, en vertu d'une procuration dressée à Doncols, le 22 mars 2012, laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et les comparants, restera ci-annexée.

4. Monsieur Laurent STEVELER, né à Bastogne le 7 juin 1974, demeurant à B-6688 Longchamps, Longchamps 616.

Lesquels comparants, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «MK2S Real Estate SA».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Winseler.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet la promotion, la location, la mise en valeur, la gestion, l'achat et la vente des immeubles et des terrains pour compte propre.

En général la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Elle pourra s'intéresser par apports, souscription ou par fusions à toutes autres entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet social.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cent mille euros (100.000,- €) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un Conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Lés administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

En cas de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, le vote se fera par voie électronique au moyen d'un formulaire reprenant les mentions obligatoires reprise ci-après.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside, la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par deux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

**Art. 11.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### Assemblée générale des actionnaires

**Art. 14.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jeudi du mois de juin chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 17.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent - avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

### Année sociale - Bilan

**Art. 18.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 19.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième, du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2013.

#### Souscription et Libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Stéphan Moreaux, préqualifié . . . . .	25
2.- Monsieur Alain Kohnen, préqualifié . . . . .	25
3.- Monsieur Laurent Simon, préqualifié . . . . .	25
4.- Monsieur Laurent Stéveler, préqualifié . . . . .	25
TOTAL: Cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été libérées pour un quart par des versements en espèces de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, présents ou tels que représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Stéphan Moreaux, préqualifié
- 2.- Monsieur Alain Kohlen, préqualifié
- 3.- Monsieur Laurent Simon, préqualifié
- 4.- Monsieur Laurent Stéveler, préqualifié

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée HMS Fiduciaire, ayant son siège social à L-9647 Doncols, 36, Bohey, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 121.989, ici représentée par son gérant, Monsieur Laurent STEVELER, prénommé.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

5) Le siège social est fixé à L-9647 Doncols, Bohey 36.

7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

#### *Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme «MK2S REAL ESTATE SA».

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateurs-délégués Monsieur Stéphan Moreaux ainsi que Monsieur Laurent Stéveler, prénommés, chargés de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par leur seule signature de manière individuelle.

Les mandats des administrateurs délégués prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Moreaux, L. Steveler, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 mars 2012. - WIL/2012/263. - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 10 avril 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012047514/193.

(120063453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.



**Etancheités Luxembourgeoises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 8, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 168.269.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le seize avril.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU:**

Monsieur Paulo LOPES DA GRACA, entrepreneur, né à Paris (France), le 18 mai 1974, demeurant à L-8436 Steinfort, 8, rue de Kleinbettingen,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après "La Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet tous travaux relatifs à l'isolation thermique, à l'isolation acoustique ainsi qu'à l'étanchéité.

La société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "ETANCHEITES LUXEMBOURGEOISES S. à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Steinfort.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,00 €) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Titre II. Administration**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables "ad nutum".

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

### **Titre III. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

### **Titre IV. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

Monsieur Paulo LOPES DA GRACA, préqualifié, cent parts sociales . . . . .	100
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, à un compte bancaire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (900,00 €).

*Décision de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-8436 Steinfort, 8, rue de Kleinbettingen.
  2. L'assemblée générale désigne comme gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Manuel FERNANDES CASTELO, entrepreneur, né à Olhao (Portugal), le 9 février 1970, demeurant à L-9577 Wiltz, 51A, route de Winseler.
- La société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

*Remarque*

L'attention de la partie comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. LOPES DA GRACA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 avril 2012. Relation: MER/2012/890. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047168/122.

(120063772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Hervain Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.038.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HERVAIN INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2012047219/10.

(120063836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Home-Energy-Research, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 150.839.

Par la présente, la société Luxforge s.à r.l., 2, rue, de Drinklange, L-9911 Troisvierges dénonce, avec effet au 29.02.2012 le siège social de la société Home Energy Research S.A., 2, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges (Numéro RC: B150839 à Luxembourg)

Fait à Troisvierges, le 07.03.2012.

*Pour la société*

Jean-Louis BLANKEN

*Manager*

Référence de publication: 2012047222/13.

(120063728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Komatsu Capital Europe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.497.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 22 mars 2012 que:

- Monsieur Akira Sugiki a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2012; et

- Madame Keiko Fujiwara, né le 22 août 1965 à Okayama, Japan, avec adresse professionnelle à 586 Mechelsesteenweg, B-1800 Vilvoorde, Belgique, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Akira Sugiki. Son mandat court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Munsbach, le 19 avril 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012047255/17.

(120063350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Sibelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 139.913.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012048458/10.

(120065857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

---

**Alba Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.342.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012048563/10.

(120066260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Alcuilux Desox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 143.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012048564/10.

(120067212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Shobai AG, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 44.062.

An die Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft

Wir setzen Sie hiermit darüber in Kenntnis, dass wir den Gesellschaftssitz der Shobai AG mit Sitz in L-2210 Luxembourg, 38 Boulevard, Napoleon 1<sup>er</sup>, mit sofortiger Wirkung kündigen.

Luxemburg, den 8. März 2012.

Fibetrust S.à r.l.

Jean Beissel

*Associé-Gérant*

Référence de publication: 2012048457/13.

(120065821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

---